

Avenant à la Convention entre la Ville de Bruxelles et Startprojecten: transfert du projet « Allemaal Ensemble » de Startprojecten vers Intec Brussel

Entre :

La Ville de Bruxelles représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Madame Clémentine Buggenhout, échevine de la Smart City, et Madame Emilie Dupont, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une décision du Conseil communal du 1^{er} décembre 2025, ci-après dénommée « La Ville ».

et

L'asbl STARTPROjecten, inscrite à la BCE sous le numéro [0711.939.814](#), dont le siège social est situé à Nieuwland 42-44 à 1000 Bruxelles, représenté par Dominiek Henckaerts et Bart Jaeken, ci-après dénommée « le bénéficiaire ».

Et

L'asbl INTEC BRUSSEL, inscrite à la BCE sous le numéro 0475.319.893, dont le siège social est situé à la Rouppeplein 16 à 1000 Bruxelles, représenté par Frans de Keyser et Bart Jaeken, ci-après dénommée « le nouveau bénéficiaire ».

Préambule :

La convention entre l'asbl STARTPROjecten et la Ville de Bruxelles a été signée dans le cadre de l'octroi par la Ville de Bruxelles d'une subvention, accordée à l'asbl STARTPROjecten pour le projet « Allemaal-Ensemble » qu'ils organisent durant un an, du 03/12/2025 au 28/11/2026 au plus tard. Il a été demandé d'autoriser le transfert du projet « Allemaal Ensemble » à l'asbl INTEC BRUSSEL, l'organisation sœur de STARTPROjecten, à partir du 1^{er} janvier 2026, en raison de la dissolution de l'asbl STARTPROjecten. La raison de cette dissolution est le départ à la retraite du responsable du projet (Ludo Cattoor), l'impossibilité de trouver un successeur et le fait qu'INTEC BRUSSELS soit disposé à reprendre le projet dans son intégralité, avec le personnel et les objectifs.

Compte tenu du succès considérable de leur action S.T.E.M. et de la valeur ajoutée qu'elle apporte aux jeunes Bruxellois, l'asbl STARTPROjecten souhaite transférer les activités de la meilleure manière possible, afin qu'il n'y ait aucune interruption pour le public cible. Le projet n'est donc pas suspendu, mais se poursuit via INTEC BRUSSEL. Le site de l'asbl INTEC BRUSSEL est situé à 100 mètres du site actuel du projet, dans le bâtiment en face de Nieuwland. L'adresse est Rouppeplein 16 à 1000 Bruxelles. Il est donc accessible de la même manière pour les participants.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : transfert du projet « Allemaal Ensemble » de Startprojecten vers Intec Brussel

La Ville autorise le transfert du projet « Allemaal Ensemble », démarrée par l'asbl STARTPROjecten et suivie par ces derniers du 03/12/2025 au 31/12/2025, en entier vers son organisation sœur, l'asbl INTEC BRUSSEL, à partir du 1^{er} janvier 2026. Cela implique un transfert de tout ce qui a été décrit et convenu dans la convention signée entre la Ville de Bruxelles et l'asbl STARTPROjecten approuvée par le Conseil de la Ville le 1^{er} décembre 2025, à savoir :

- De tout le personnel, avec la même équipe, sous le même nom d'exécutant = The IT Garage,
- Du matériel déjà acquis dans le cadre de ce subsidie
- Du même contenu et mise en œuvre du projet (en termes d'objectifs, public cible, etc.)
- Toutes les obligations, conditions et clauses des accords conclus avec la Ville de Bruxelles et l'asbl STARTPROjecten dans le cadre de la Convention approuvée par le Conseil le 1^{er} décembre 2025, sont transférées au nouveau bénéficiaire, à savoir l'asbl INTEC BRUSSEL, qui continuera à les exécuter. L'asbl INTEC BRUSSEL et l'asbl STARTPROjecten sont solidairement responsables des obligations découlant de la convention susmentionnée entre la Ville de Bruxelles et l'asbl STARTPROjecten. Au niveau des rapports de suivi et des aspects financiers :
 - STARTPROjecten établit un rapport intermédiaire et un rapport final contenant toutes les informations et pièces justificatives demandées dans les contrats. Au plus tard à la mi-novembre 2026.
 - Toutes les pièces justificatives (salaires, moyens de fonctionnement) sont au nom de STARTPROjecten asbl en 2025, toutes les pièces justificatives (salaires, moyens de fonctionnement) sont au nom de INTEC BRUSSEL asbl à partir de 2026.
 - Mais STARTPROjecten reste responsable jusqu'à la fin du projet et collecte toutes les pièces justificatives et les transmet à la Ville de Bruxelles.
 - Après approbation du rapport final et acceptation des pièces justificatives, l'asbl STARTPROjecten sera dissoute.
 - La Ville effectue des paiements vers l'IBAN de STARTPROjecten mentionné dans la convention. STARTPROjecten se charge de faire les transferts de paiement de manière juste et honnête en fonction des dépenses déjà effectuées et à venir par eux-mêmes ainsi que le nouveau bénéficiaire.

Fait à Bruxelles, le..... en 3 exemplaires, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la Ville de Bruxelles,

Emilie Dupont, Secrétaire communale

Par délégation du Bourgmestre,

Clémentine Buggenhout, échevine de la Smart City

Pour le bénéficiaire,

l'asbl STARTPROjecten

Dominiek Henckaerts,Président

l'asbl INTEC BRUSSEL

Frans De Keyser, Président

Bart Jaeken, Trésorier

Bart Jaeken, administrateur